



Compte-rendu du conseil communautaire du 19 décembre 2011 à Virecourt

Conseillers communautaires : 32

Nombre de voix : 33

Procurations(s) : 1

Etaient réunis :

Bayon	M. Nicolas ANDRE Mme Ginette FELIX	Mme Béatrice GEORGE M. Thomas RAULIN
Borville	Mme Denise GEORGE	
Brémoncourt	M Jacques LECLERT	Mme Isabelle BOURIEZ
Clayeures	M. Jean Marie BROCHERAY	M. Daniel JUSNEL
Crevechamps	M. Michel DIETSCHÉ	Mme Josiane NOIRIEZ
Domptail en l'air	Mme Marie Christine ALBRECHT	
Einvaux	M. Philippe GILLES	M. Daniel CHOFFEL
Froville	M. Jean Charles CUNY	M. Jean Paul PICOT
Haigneville	Mme Marie Laure HACQUARD	
Haussonville	M. Christian BOUCAUD	M. Michel DEMANGE
Landécourt	M. Michel MATTE	
Lorey	M. Xavier TREVILLOT	
Loromontzey	M. Jean-Marie CROUE	
Méhoncourt		
Romain		
Rozelieures	Mme Sabine GRALLET DUPIC	M. Jean Pierre JACQUAT
Saint Boingt		
Saint Germain	M. Philippe LOUIS	
Saint Mard	M. Yves BERGE	
Saint Rémy aux Bois	M. André VIGNERON	
Velle sur Moselle	M. Bruno SESMAT	
Villacourt	M. Hervé POIROT	M. Noel OGE
Virecourt	M. Vincent GRABOWSKI	M. David BERHAULT

Procurations : Christophe MERCIER à Philippe LOUIS (St Germain)

Absent(e)s excusé(e)s :

Madame : GONNEAU Simone (Méhoncourt)

Messieurs : Bernard MUNIER (Romain) Thierry MERCIER (Méhoncourt) Christophe MERCIER (St Germain)
Michel CLAIRE (Bayon)

Assistaient également à la séance :

Josette FLAUS, Régis BOURGUIGNON, Florence HAZOTTE, Gérard HOUPERT, Michèle POIROT, Daniel SCHOFFEL

Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 15 novembre 2011

Délibération n° 91/2011 : approbation compte rendu du conseil communautaire du 15 novembre 2011 à Loromontzey

Délibération adoptée à l'unanimité

Maison de santé

Le Président présente :

- Le plan de masse défini par l'architecte
- Le plan de division parcellaire élaboré par la géomètre

Il présente ensuite le plan de financement, modifié suite aux informations données par les services de la préfecture en novembre.

Le FNADT territorial ne peut participer qu'à hauteur de 100 000 € (150 000 € initialement prévus). Il est possible de récupérer une partie du « manque à gagner » en augmentant la demande au titre de la DETR à 250 000 € (231 863 € initialement prévus), en sollicitant l'ADEME et une enveloppe parlementaire.

Dépenses		Recettes		%
Maison de santé	1 927 450	Maison de santé	1 927 450	100,00%
Achat de terrain		Cession gratuite du terrain		
		FNADT territorial	100 000	5,19%
Construction d'un Bâtiment	1 529 000	FNADT national	100 000	5,19%
VRD	190 000	DETR	250 000	12,97%
Etudes et accompagnements	155 250	FEADER	150 000	7,78%
Frais de concours	14 000	Autofinancement CCB	700 097	36,32%
Assurance dommages ouvrages	39 200	CG 54 DAPRO	385 490	20,00%
		Région Lorraine	150 000	7,78%
		Adème	31 863	2%
		parlementaire	60 000	3%

Délibération n° 92/2011 : plan de financement prévisionnel : maison de santé

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide le plan de financement prévisionnel, et autorise notamment le Président à solliciter une demande de financement et à signer tous les documents y afférent :

DETR : pour un montant de 250 000 €

FNADT territorial : pour un montant de 100 000 €

FNADT : pour un montant de 100 000 €

Adème : pour un montant de 31 863 €

Parlementaire : pour un montant de 60 000 €

Délibération adoptée à l'unanimité

Conventions

OSB (animation sportive)

Participation financière

50% du coût salarial* horaire x nbre d'heures d'utilisation annuelle OSB (* estimé à 14 €/heure)

Durée

Janvier 2011-décembre 2013

Commentaire

Réunion le 9 décembre 2011

Délibération n° 93/2011 : convention OSB

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide la reconduction de la convention avec l'OSB (copie jointe).

Délibération adoptée à l'unanimité

Chenil Service

Participation financière

0.682 € HT/habitant/an

Durée

1^{er} janvier au 31 décembre 2011, peut être renouvelée trois fois par reconduction expresse sans que sa durée totale n'excède 4 ans.

Commentaire

29 interventions en 2011.

Le conseil communautaire demande que la convention soit étudiée en groupe de travail au mois d'avril 2011.

SIVOM de Meurthe à Mortagne (Entretien des espaces verts)

Participation financière

Prise en charge directement par les communes bénéficiaires

Durée

1^{er} avril 2008 au 31 mars 2011, puis renouvelable chaque année par reconduction expresse

Commentaire

Réunion d'évaluation jamais effectuée

Délibération n° 94/2011 : convention SIVOM de Meurthe à Mortagne

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide la reconduction de la convention avec le SIVOM de Meurthe à Mortagne.

Délibération adoptée à l'unanimité

OHS (Entretien du petit patrimoine communal)

Participation financière

Sans objet. Les matériaux nécessaires aux travaux sont pris en charge par les communes bénéficiaires.

Durée

Un an, renouvelable par tacite reconduction

Commentaire

Réunion d'évaluation à prévoir

Délibération n° 95/2011 : convention OHS

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide la reconduction de la convention avec l'Office d'Hygiène Social de Flavigny sur Moselle (copie jointe).

Délibération adoptée à l'unanimité

AJCB (Gestion du dojo)

Participation financière

1/3 des frais constatés, dans la limite de 1 500 € par an.

Durée

1^{er} Janvier 2009 au 31 décembre 2009/Prévoir janvier 2010-31 décembre 2012 (3 ans)

Commentaire

Réunion d'évaluation à prévoir, revoir également les conditions d'utilisation hors arts martiaux (nuit de la lecture, centre aéré...), gardiennage...

Délibération n° 96/2011 : convention AJCB

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide la reconduction de la convention avec l'Association du Judo Club du Bayonnais (copie jointe).

Délibération adoptée à l'unanimité

Etablissements scolaires (accès au dojo)

Participation financière

Calculée suivant charges réellement constatées

Durée

Année scolaire

Commentaire

Indispensable d'institutionnaliser la réunion équipements sportifs de rentrée (collège, écoles, Syndicat mixte scolaire, CCB, associations...)

Délibération n° 97/2011 : convention établissements scolaires

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide la reconduction de la convention avec les établissements scolaires de Bayon (copie jointe).

Délibération adoptée à l'unanimité

Amis du Patrimoine (sensibilisation à la musique baroque et aux métiers d'arts)

Participation financière

5 000 €/an

Durée

2010-2011

Commentaire

Convention tripartite CG54/CCB/Amis du Patrimoine : réunion à prévoir

Jeunesse et Territoire

Participation financière

32 000 €/an

Durée

1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011

Commentaire

Convention tripartite CG54/CCB/Fédération des Foyers Ruraux

Evaluation en cours, réunion prévue en janvier 2012

Pour ces deux conventions, une évaluation est en cours.

Au terme de cette évaluation, le conseil communautaire sera amené à se prononcer sur l'éventuelle reconduction de ces conventions.

Convention d'utilisation du centre culturel Henri Gaudel

Participation financière

Voir tarifs de location

Durée

Sans objet

Commentaire

Gratuité pour 10 manifestations annuelles intégrées dans le cadre de la programmation culturelle intercommunale.

Nicolas ANDRE précise que la commune de Bayon ne souhaitait pas limiter le nombre d'utilisation. Le Président de la CCB précise que c'est effectivement une demande de la communauté de communes.

Délibération n° 98/2011 : convention d'utilisation du centre culturel Henri Gaudel

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide la convention avec la commune de Bayon relative à l'utilisation du centre culturel Henri Gaudel dans le cadre de la programmation culturelle intercommunale.

Convention jointe

Délibération adoptée à l'unanimité

Dématérialisation des actes administratifs

➤ Convention pour utiliser la plate forme du CG 54 (tiers de confiance)

Délibération n° 99/2011 : convention d'adhésion à la plate forme de dématérialisation des envois au contrôle de légalité mise en œuvre par le département de Meurthe et Moselle

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide l'adhésion à la plate forme de dématérialisation. Convention jointe

Délibération adoptée à l'unanimité

➤ Convention avec la préfecture

Délibération n° 100/2011 : convention relative au contrôle de légalité dématérialisé avec la Préfecture de Meurthe et Moselle

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide la convention. Document joint ;

Délibération adoptée à l'unanimité

Modification du règlement d'attribution des subventions culturelles

Christian BOUCAUD présente les modifications apportées au règlement, comme suit :

Manifestation fédératrice (1 projet par an sélectionné)

20% d'un montant de dépenses plafonné à 5 000,00 € soit une subvention maximale de 1000,00 €.

Si caractère exceptionnel et/ou innovant, l'aide pourra être portée à 30% d'un montant de dépenses plafonné à 5 000,00 €, soit une subvention maximale de 1500,00 €.

Autres manifestations

20% d'un montant de dépenses plafonné à 1 500,00 € soit une subvention maximale de 300,00€.

Si caractère exceptionnel et/ou innovant, l'aide pourra être portée à 30% d'un montant de dépenses plafonné à 1 500,00 €, soit une subvention maximale de 450,00€.

Le caractère exceptionnel et/ou innovant est reconnu par le groupe de travail et soumis à validation du conseil communautaire.

Délibération n° 101/2011 : Modification du règlement d'attribution des subventions culturelles

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide les modifications apportées au règlement (copie jointe).

Délibération adoptée à l'unanimité

Ecole de musique

Christian Boucaud explique que l'école de musique, section de l'association ASCB, se retrouve dans une situation paradoxale : elle n'a jamais compté autant d'adhérents, mais rencontre des soucis importants.

Christian Boucaud propose de créer un groupe de travail restreint, en lien avec le groupe culture, chargé de réfléchir conjointement avec l'ASCB à des solutions permettant de maintenir l'activité de l'école de musique.

David Berhault et Christian Boucaud s'inscrivent ; Nicolas André précise que la commune de Bayon sera également représentée. Christian Boucaud insiste sur la nécessaire présence d'élus dans ce groupe de travail, et propose de faire passer l'information au niveau des conseils municipaux.

Salon du livre 2012

Christian Boucaud explique la teneur du projet :

Intitulé

« **La nature se livre** »

Thème retenu : L'environnement, le patrimoine

Objectif(s)

- faire connaître les écrivains régionaux, favoriser la rencontre des habitants avec les auteurs dans un cadre agréable et dans une ambiance détendue
- partager une journée de rencontre entre passionnés de littérature en milieu rural
- promouvoir la lecture et le livre.
- mettre en contact direct auteurs, jeunes et adultes pour susciter le désir de lire et d'écrire
- échanges avec les auteurs
- faire découvrir le patrimoine naturel et culturel à travers les livres et une exposition
- accueillir des écoles, sensibiliser les élèves à l'environnement et leur donner l'ambition de développer des [activités](#) liées à la [nature](#), à l'[environnement](#).

Acteurs concernés par le projet

- Communauté de Communes du Bayonnais,
- Bibliothèque Intercommunale,
- Commune de Bayon
- Conservatoire des Sites Lorrains,
- Médiathèque départementale de Meurthe et Moselle
- Benoît TALLOT (Organisateur du salon du livre à Lunéville)

Déroulement du projet

Le salon, en lui-même, se déroulera sur une journée entière. Echanges entre les auteurs et le public le 05 mai au centre culturel Henry GAUDEL à Bayon.

Une exposition de photographies sur l'environnement, sera proposée aux écoles du territoire et au collège, les 3 et 4 mai.

Cette exposition sera mise en place par le **Conservatoire des Sites Lorrains**, en amont du salon.

Mêler patrimoine et école, c'est aussi favoriser l'éducation artistique et culturelle et le désir de faire découvrir les richesses locales afin de mieux les préserver.

Un espace rencontre, animation avec le photographe, parrain du salon sera proposé.

Calendrier

Exposition Accueil écoles

→ 3 et 4 mai 2012

Salon

→ 05 Mai 2012 au Centre Culturel Henry Gaudel de Bayon

Philippe Gilles demande si un auteur « connu » fera partie du projet, dans le sens où cela garantira le succès de la manifestation. Vincent Munier, photographe de renommée internationale, sera sollicité pour être le parrain de la manifestation (plusieurs livres de photographies, dont le dernier préfacé par Charlélie Couture).

Budget prévisionnel

Dépenses		Recettes	
INTERVENANTS		Subvention CG	
Indemnités intervenants Environ 10 auteurs locaux	700	PET	25%
Restauration + frais kilométriques (sur la base de 0.25€/km : décret de la fonction publique)	700	CCB	25%
ORGANISATION			
Prise en charge bus pour déplacement écoles du territoire	600	LEADER (FICHE1)	50%
Communications	800		
divers	200		
TOTAL	3000	TOTAL	3000

Délibération n° 102/2011 : demande de subvention DAPRO

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide une demande de subvention dans le cadre de la DAPRO pour l'organisation du salon du livre 2012 et autorise le Président à signer les documents afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité

Dossiers habitat

Philippe Louis présente un dossier :

➤ Autorisation de commencer les travaux (ACT) pour la grange durable de M. Vincent COTTEL de Rozelieures (en fonction de la visite du 07 décembre et avis CAUE-EIE)

André Vigneron précise qu'il vote contre, étant donné que sa commune est de fait exclue du règlement.

Philippe Louis précise que son groupe de travail va réfléchir à un nouveau système d'aides, qui n'exclura aucune commune, et qui portera sur la réalisation de diagnostics énergétiques.

Délibération n° 103/2011 : dossier habitat

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, dans le cadre du programme « granges durables » autorise M. Cottel, de Rozelieures à commencer les travaux.

Délibération adoptée par 1 voix contre (André Vigneron), 32 voix pour

Apurement des actifs

- Budget général : 1 écran de projection
- Budget OM : 8 conteneurs de tri

Délibération n° 104/2011 : apurement des actifs

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, valide l'apurement des actifs comme suit :

- Budget général : 1 écran de projection
- Budget OM : 8 conteneurs de tri

Délibération adoptée à l'unanimité

Renouvellement du contrat agent de développement

Le Président rappelle qu'il a réalisé avec Christian Boucaud des entretiens individuels avec l'équipe salariée. Il précise ensuite que le contrat de Romain SCHOCKMEL arrive à échéance le 11 janvier 2012 et propose de le renouveler pour trois ans.

Il souligne la qualité du travail effectué par Romain depuis son arrivée, et rappelle notamment sa forte implication dans le renouvellement des marchés OM, la réalisation des documents de communication de la CCB, le suivi des projets Euron, halte ferroviaire...

Il propose de reconduire le contrat de Romain Schockmel pour trois ans (avec une augmentation progressive de l'IEMP)

Délibération n° 105/2011 : renouvellement du contrat agent de développement

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, valide le renouvellement du contrat de Monsieur Romain Schockmel pour une durée de trois ans du 12 janvier 2012 au 11 janvier 2015 (contrat joint).

Délibération adoptée à l'unanimité

Subventions CADT

- Renouvellement de l'aide aux façades privées

Philippe Louis présente les conditions de reconduction du programme :

Enveloppe de 10 000 €

CCB : 5 000 €

Région : 5 000 €

Années 2012-2013

Aux mêmes conditions que règlement actuel.

Délibération n° 106/2011 : renouvellement du programme « aide aux façades privées »

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, valide le renouvellement du programme « aide aux façades privées » et demande une aide financière à la Région dans le cadre du CADT.

Délibération adoptée à l'unanimité

➤ Maison des services communautaires

Dépenses		Recettes		%
Achat de terrain	36 951.9 €	DETR	131 511.6 €	26.5
Construction d'un bâtiment	386 000 €	CG DII	89 225 €	18
Maîtrise d'œuvre	73 500 €	CG DAPRO	99 290.4 €	20
		Région	51 134.5 €	10.3
		FEADER	26 000 €	5.2
		CCB	69 290.4 €	14
		parlementaire	30 000 €	6
Total	496 451 .9 €		496 451 .9 €	100

Délibération n° 107/2011 : plan de financement prévisionnel maison des services

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, valide le plan de financement prévisionnel et demande une aide financière à la Région dans le cadre du CADT.

Délibération adoptée à l'unanimité

Recrutement d'un architecte : maison des services

Le Conseil Général ayant notifié sa participation financière au titre de la DDI et de la Dapro,

Le Conseil Régional ayant revu sa position quant au financement de maison des services,

L'acquisition de la parcelle RFF étant quasiment effective,

Le président propose de recruter rapidement un architecte.

Hervé Poirot demande s'il est judicieux d'engager ce projet, au vu des incertitudes liées à la réforme territoriale en cours.

Le président rappelle la vocation de services de proximité de ce projet, qui ne doit pas être occultée par la construction du siège de la CCB.

Délibération n° 108/2011 : recrutement d'un architecte

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, valide le recrutement d'un architecte et autorise le président à engager les démarches nécessaires et signer les documents afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Modernisation de la halte ferroviaire

- Etude de faisabilité

Etude réalisée par la SNCF en mai 2011.

Mise en place d'une halte écodurable : 172 235,00 €

Réalisation des places de stationnement + parvis : 327 083,00 €

Signalétique : 7 006,00 €

Incertitude (15%) : 75 949,00 €

Maîtrise d'œuvre : 106 230,00 €

Total : 688 503,00 €

- Appel à projet Région

Dossier déposé en juin 2011

Avis favorable de la Région – 17 octobre 2011

Financement de la Région identique à l'autofinancement (avec majoration de 10% dû au caractère durable du projet)

Rencontre avec la Région – 6 décembre 2011

Convention de financement doit être signée avec la Région.

Pour cela les co-financeurs doivent être connus et le périmètre défini.

Sollicitation du CG 54 et Leader

Planning prévisionnel

Janvier 2012 : Sollicitation des autres co financeurs : Conseil Général 54 et Leader

Janvier 2012 : Validation du plan de financement prévisionnel par le conseil communautaire

1^{er} semestre 2012 : Signature d'une convention entre la CCB et la SNCF pour la réalisation des études

1^{er} semestre 2012 : Réalisation des études (stade APS)

2nd semestre 2012 : Signature de la convention avec la Région

1^{er} trimestre 2013 : Début des travaux

Plan de financement prévisionnel - 07 décembre 2011

Mise en place d'une halte écodurable	172 235,00 €	Région Lorraine	178 022,16 €	25,86%
Réalisation des places de stationnement + parvis	327 083,00 €	SNCF	172 125,75 €	25,00%
Signalétique	7 006,00 €	CG 54	137 700,60 €	20,00%

Incertitude (15% des travaux)	75 949,00 €	LEADER	55 000,00 €	7,99%
Maîtrise d'œuvre	106 230,00 €	Autofinancement CCB : Fonds propres	145 654,49 €	21,16%
Total	688 503,00 €	Total	688 503,00 €	100%

- Rôle de la SNCF

Participation financière

La SNCF participera à hauteur de 25% des coûts **sur son périmètre**.

La SNCF n'interviendra pas financièrement sur les terrains appartenant à RFF et/ou à la communauté de communes.

Maîtrise d'oeuvre

La SNCF assurera la maîtrise d'œuvre du projet.

Maîtrise d'ouvrage

La SNCF sera le **maître d'ouvrage unique** du projet.

Sur son périmètre la SNCF possède la maîtrise d'ouvrage.

Sur le périmètre appartenant à la CCB, celle-ci délèguera la maîtrise d'ouvrage à la SNCF.

Gestion ultérieure du site

La SNCF aura des difficultés à gérer l'entretien « léger » du site : taille des arbres, déneigement...

La CCB négociera avec les communes de Bayon et Virecourt pour déléguer par convention l'entretien léger aux services techniques communaux.

L'entretien « lourd » (enrobé...) revient à la charge de chaque propriétaire sur son périmètre respectif (SNCF, CCB).

Maintenance

La maintenance des infrastructures (borne, abris...) est assurée par la SNCF.

Le conseil communautaire estime que le travail doit être approfondi pour affiner le plan de financement et déterminer les montants exacts à la charge de la CCB.

Admissions en non valeur

Le Président présente les nouvelles admissions en non valeur.

Date	montant	BP OM solde 2011 (5 000 €)	Décembre
Janvier	932.24 €	4 067.76 €	49.20 €
Mars	472.74 €	3 595.02 €	
Avril	674.79 €	2 950.23 €	677.05 €
Juin	923.16 €	2 322.23 €	
Juillet	770.03 €	1 552.20 €	274.60 €
Septembre	261.16 €	1 291.04 €	
Novembre	1 259.90 €	31.14 €	1 000.85 €

Solde : 31.14 – 1 000.85 = - 969.71 €

Il est nécessaire de faire une décision modificative dans Cosoluce au BP OM (basculer des crédits du 022 dépenses imprévues (2000 €) au 654), validée soit par une délibération soit par un certificat administratif : Le certificat administratif est le plus simple au vu du délai très court pour mandater.

Les membres du conseil communautaire indiquent qu'ils souhaitent être tenus informés de l'état des impayés OM, pour pouvoir entreprendre des démarches auprès de leurs administrés.

Un état des impayés devra être demandé régulièrement par le secrétariat OM à la Trésorerie.

Délibération n° 109/2011 : admissions en non valeur

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, valide les admissions en non valeur et autorise le président à signer un certificat administratif pour leur prise en charge en 2011.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Informations diverses

➤ Euron

Philippe Louis fait un point sur les plantations effectuées dans le cadre des travaux d'aménagement de l'Euron.

➤ Jeunesse et territoire

Christian Boucaud présente une synthèse des actions réalisées par jeunesse et territoire au cours de l'année 2011 et précise qu'un comité de pilotage est programmé le **9 février 2011**.

➤ FISAC

Le dispositif, validé en 2011, n'a pu être abondé par l'Etat, à cours de crédits. A ce titre, le FISAC du Lunévillois ne pourra démarrer qu'en 2012, dès que la participation effective de l'Etat sera fixée.

Un courrier explicatif est parti le 19 décembre aux entrepreneurs locaux ayant sollicité la CCB en 2011, et dont les dossiers ne peuvent être instruits pour l'instant.

En activité :

Mle Becker, traiteur, à Bayon

Mr Scherrer, ramoneur, à Clayeures

Mr Vallar, chauffage industriel, à St Germain

Création en cours :

Mr Viel, ferronnerie, à St Mard

Mr Laurent, chauffage à énergies renouvelables, à Bayon

➤ Gestion communication OM/TP et Accueil téléphonique OM

Face à l'augmentation des sollicitations venant des administrés, deux solutions complémentaires envisagées :

- Edition d'un guide administratif à l'intention des habitants (format A4)

- Création d'une ligne téléphonique spécifique OM

Le Président remercie la mairie de Virecourt pour le verre de l'amitié et les spécialités alsaciennes offerts en fin de soirée.

➤*Agenda*

➔ **Bureau** jeudi 26 janvier à 18.00 à la CCB

➔ **Conseil communautaire** jeudi 9 février à 20.30 à Landécourt

Destinataires du compte-rendu par mail ou courrier :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- 38 membres du conseil communautaire- 23 mairies (22 par mail)- Agents de la CCB par mail- Joel METTAVANT |
|---|

Michel DIETSCHÉ, Le 20 décembre 2011

